

La charte périurbaine, un outil de soutien aux activités du réseau PURPLE

Le périurbain est devenu une réalité pour un nombre croissant de territoires de l'Union européenne. C'est pourquoi, nous :

Reconnaissons l'existence des zones périurbaines, ainsi que leur caractère spécifique.

Reconnaissons l'importance économique, environnementale et sociale des zones périurbaines.

Reconnaissons que les zones périurbaines ont des besoins spécifiques en termes de gouvernance et de politiques (publiques), devant se traduire par la prise en compte de leur diversité, de leur complexité et de leur potentiel.

Nous soutenons donc le développement d'une vision commune pour les zones périurbaines de l'Union européenne et leurs populations, et appelons à la reconnaissance aux niveaux européen, national, régional et local du périurbain en tant que territoire multifonctionnel spécifique.

Qu'est ce que le périurbain ? :

- Des caractéristiques urbaines et rurales qui coexistent et interagissent sur le même territoire
- Un large éventail d'opportunités et de choix de vie urbain/rural pour la population
- Une diversité économique et un grand potentiel en termes d'innovation
- Une production alimentaire proche des zones à forte densité de population, disposant d'une vaste gamme de services liés à l'exploitation de la terre (agriculture, horticulture et sylviculture)
- Des réseaux d'infrastructures et de communication assurant le transport, la fourniture d'énergie et d'autres ressources essentielles, comme l'approvisionnement en eau potable des populations urbaines et périurbaines
- Des paysages remarquables et des espaces ouverts pour les loisirs et le sport, propices à la découverte de la nature et à la détente

Signature

Pour le compte de

